

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00622
Numéro SIREN : 384 618 534
Nom ou dénomination : 36 15 LE RESTO

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 23548

SARL 3615 LE RESTO

1 QUAI DU PORT DE
CRETEIL
94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

- Bilan actif-passif

- Compte de résultat

*certifiés comme
le original
Gérant Mariela de Costa Ribeiro Manuel*


CABINET ROUGERON

11 RUE GABRIELLE

94220 CHARENTON LE PONT

01 48 93 40 82

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 256	1 256				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage	72 111	69 566	2 545	2 925	380	13.00
	Autres immobilisations corporelles	191 962	138 247	53 715	50 454	3 260	6.46
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières	9 147		9 147	9 147		
	Total II	274 475	209 069	65 406	62 526	2 880	4.61
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	16 482		16 482	3 750	12 732	339.52
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	56 851		56 851	49 589	7 263	14.65
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	14 023		14 023	12 232	1 790	14.64
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	87 356		87 356	65 571	21 785	33.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	361 831	209 069	152 762	128 097	24 665	19.26

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

9 147

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 621) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 621		7 622		2	0.02
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	6 372		23 194		29 565	127.47
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	26 603		29 565		2 962	10.02
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	41 358		14 756		26 602	180.27
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 414		2 414			
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	3 715		3 715			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 848		65 405		15 557	23.79
	Dettes fiscales et sociales	55 427		41 806		13 621	32.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	111 404		113 340		1 936	1.71
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	152 762		128 097		24 665	19.26

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 111 404 113 340

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	405 279		405 279	373 278		32 001	8.57
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	405 279		405 279	373 278		32 001	8.57
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				997		997	100.00
Autres produits			215	3 128		2 912	93.11
Total des Produits d'exploitation (I)			405 494	377 403		28 092	7.44
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			133 389	106 567		26 822	25.17
Variation de stock (marchandises)			12 732	4 661		17 393	373.16
Achats de matières premières et autres approvisionnements			547	7		554	NS
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			83 815	105 047		21 232	20.21
Impôts, taxes et versements assimilés			11 736	6 823		4 912	71.99
Salaires et traitements			120 675	106 774		13 902	13.02
Charges sociales			34 547	36 497		1 950	5.34
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 079	10 444		634	6.07
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			71	34		36	105.49
Total des Charges d'exploitation (II)			382 033	376 854		5 179	1.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			23 462	548		22 913	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	23	462	548		22 913	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3	542	26 183		22 641	86.47
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 833		5 833	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	3	542	32 016		28 475	88.94
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	400		3 000		2 600	86.66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	400		3 000		2 600	86.66
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3	142	29 017		25 875	89.17
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	409	036	409 419		383	0.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	382	433	379 854		2 579	0.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	26	603	29 565		2 962	10.02

36 15 LE RESTO

S.A.R.L. au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 1, Quai du Port de Créteil

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

R.C.S : 384 618 534

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2018**

L'an deux mille dix-huit,
le vingt-neuf juin,
à 10h,

Monsieur Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA, détenant 250 parts sociales,
Monsieur Serafim DA COSTA, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **36 15 LE RESTO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises en mains propres ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Révision de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 26 603,28 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 26 603,28 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération brute de 46.075 Euros attribuée au gérant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA



Serafim DA COSTA

